

## Un bond qualitatif selon Djerad

# L'AGRICULTURE REPRÉSENTE 12,4% DU PIB

Page 3

LE JEUNE
# INDÉPENDANT
N° 6966 - MARDI 13 AVRIL 2021
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

**CORONAVIRUS EN ALGÉRIE**

## 129 nouveaux cas et 4 décès en 24 heures

Page 5

**GRÈVES À RÉPÉTITION DANS LE SECTEUR**

# ÉDUCATION : MALAISE CHRONIQUE



*Le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste) a entamé, hier, son premier jour de grève de deux jours et menace de radicaliser son mouvement en cas de non-prise en charge de ses revendications.* *Page 2*

**ANNABA**

## UN RAMADHAN PAS COMME LES AUTRES

Page 4

**TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED**

## SAÏD BOUTEFLIKA DEVANT LE JUGE

Page 16

**COVID-19**

## PFIZER ANNONCE METTRE AU POINT DEUX MÉDICAMENTS

Page 7

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

## FEUX DE RÉCOLTE

### La protection civile lance une campagne de prévention

**LA DIRECTION** générale de la protection civile a lancé, hier à partir des wilayas d'Adrar et Timimoune, une campagne de prévention et de sensibilisation aux incendies de récolte, dans le but de «réduire» les pertes résultant des incendies agricoles et de leurs impacts économiques, indique un communiqué de cette institution.
«En Application du programme Annuel de prévention et de sensibilisation, et contenu de l'opération de récolte précoce au niveau des wilayas du sud du pays, la Direction générale de la protection civile organise une campagne de prévention et de sensibilisation sur les incendies de récoltes, à partir du 12 avril 2021. Le coup d'envoi officiel sera donné au niveau des wilayas d'Adrar et Timimoune», précise la même source.
Cette campagne de prévention a pour objectif de «réduire les pertes résultant des incendies agricoles et de leurs impacts économiques», et de contribuer au «renforcement» de la sécurité alimentaire en collaboration avec la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), explique la DGPC.
Il fait savoir également que cette campagne cible la catégorie d'agriculteurs et cultivateurs afin de les sensibiliser à la nécessité de «respecter et d'appliquer intégralement les mesures préventives, afin d'éviter le déclenchement des incendies, ainsi que les dispositifs à mettre en place pendant et après l'achèvement du processus de récolte».
La Protection civile prévoit, entre autres, l'animation de sessions de formation sur «l'application des normes de sécurité et l'utilisation des moyens d'extinction primaire».
La DGPC a, à ce propos, mit en place au profit des agriculteurs un dispositif «opérationnel» composé de moyens humains et matériels d'extinction d'incendie, visant à «maîtriser et éteindre» les incendies dès leur déclenchement et à éviter les pertes de récoltes agricoles.
Il est souligné, à ce sujet, que les services de la protection civile ont «renforcé» et «renouvelé» les moyens matériels de production nationale de lutte contre les incendies.
Par ailleurs, la DGPC relève que l'analyse des statistiques des cinq dernières années fait ressortir que les causes principales du déclenchement des incendies sont liées à «l'absence d'application des mesures préventives de protection des champs agricoles, la purification de l'environnement des alentours des terres agricoles, la non-extraction des herbes sèches, l'absence de la distance de sécurité entre les routes et les champs agricoles, ainsi que le manque des citernes d'eau avec une capacité suffisante pour maîtriser les débuts d'incendie par les agriculteurs avant l'arrivée des secours de la protection civile».
Il s'agit également de «l'absence du nettoyage et l'incinération des ordures, et le fait d'effectuer la récolte aux heures de grande chaleur et le non entretien des moissonneuses batteuses». Les services de la PC rappellent que l'année 2020 a enregistré des pertes estimées à «5.955 hectares de récoltes (blés et d'orges), 262.552 arbres fruitiers et 426932 bottes de foin».

**M. D.**

### LE CNAPESTE ENTAME SA GRÈVE

# Suivi mitigé et menace de radicalisation du mouvement

*Le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'éducation (Cnapeste) a entamé, hier, son premier jour de grève de deux jours et menace de radicaliser son mouvement en cas de non-prise en charge de ses revendications.*



La grève a été différemment suivie à travers les différentes régions du pays. Selon le syndicat, dans certaines wilayas, à savoir Médéa, Boumerdès et Alger, certains établissements ont enregistré un taux de suivi atteignant les 90%. Dans d'autres wilayas de l'est et de l'ouest du pays, le suivi a été mitigé, ajoute le Cnapeste. Ce dernier menace de radicaliser son mouvement de grève si la tutelle ne répond pas favorablement aux doléances des enseignants du secteur. Le porte-parole du Cnapeste, Messaoud Boudiba, a indiqué que ce mouvement de grève intervient après l'échec des négociations avec la tutelle. «Le dialogue engagé mercredi dernier avec les représentants du ministère de l'Education s'est avéré infructueux, d'où la décision de maintenir notre mouvement de débrayage national les 12 et 13 avril», souligne M. Boudiba. Ce dernier déplore le manque de volonté chez les responsables du secteur pour prendre en charge les revendications des travailleurs de l'éducation. Il convient de rappeler que ce mouvement de protestation a été décidé en marge du conseil national du Cnapeste, qui a eu lieu le 3 avril dernier. Le syndicat tient à réitérer sa plate-forme de revendications au ministère de l'Education nationale. Cette dernière tourne principalement autour de la protection du pouvoir d'achat par une revalorisation salariale. Le Cnapeste exige l'application urgente du décret présidentiel 14-266 du 28 septembre 2014 fixant la grille indiciaire des traitements et le régime de rémunération des fonctionnaires «avec effet rétroactif». Il revendique la revalorisation de la prime d'indemnisation du Sud et des Hauts-Plateaux, qui continue, selon lui, d'être calculée sur la base d'un salaire de base datant de 1989. Le Cnapeste a appelé à régler le problème de logement, des œuvres sociales et de la médecine du travail. Il exige, par ailleurs, la révision du système de recrutement, le recrutement d'enseignants diplômés des Ecoles supérieures et l'adoption de concours sur la base du certificat, conformément au décret exécutif n°12-194 fixant les modalités d'organisation et de déroulement des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques, qui valorise l'expérience des enseignants contractants. Dans la longue liste des revendications, il est aussi question de la protection des travailleurs du secteur contre les agressions qu'ils subissent. A cela s'ajoute aux grands dossiers déjà ouverts à l'époque de l'ex-ministre Nouria Benghebrit le droit à la retraite sans condition d'âge et la protection des libertés syndicales.
Le ministère de l'Education nationale avait invité le 7 avril courant le Cnapeste à une réunion. Le bureau national du Syndicat a estimé que «cette réunion n'était pas à la hauteur des aspirations de la base». Cette rencontre s'inscrit dans la cadre de «la poursuite de la série des rencontres bilatérales programmées par le ministère avec les partenaires sociaux, en vue de soulever et aborder les préoccupations d'ordre éducatif et socio-professionnel», a indiqué un communiqué du ministère. Le Secrétaire général (SG) du ministère, Boubaker Seddik Bouaza avait assuré que le ministère de l'Education nationale avait eu l'accord pour régler les arriérés de paiement des nouveaux enseignants et des bénéficiaires de promotions dans les grades. Le SG du ministère a ajouté que «la priorité dans le recrutement sera accordée exclusivement cette année aux diplômés des écoles normales supérieures (ENS)», à travers l'adoption de plusieurs mécanismes dont le détachement.

**Lynda Louifi**

### BÉJAÏA

# Les établissements scolaires relativement paralysés

**DE NOMBREUX** établissements scolaires de la wilaya de Béjaïa ont été paralysés hier suite à un débrayage national de deux jours initié par le conseil national autonome des professeurs et enseignants du secondaire et ternaire de l'éducation (Cnapeste). La grève a, largement, été suivie dans la majorité des Lycées et partiellement suivie dans les cycles moyens et primaire. Pour M. Slimane Zenati, chargé de communication du Cnapeste à Béjaïa, «le mouvement de grève a bien réussi dans sa première journée». S'agissant du taux de suivi, notre interlocuteur l'a estimé à «77% dans les trois cycles du secteur». Et de souligner ensuite que : «les statistiques de quelques établissements scolaires du cycle primaire n'ont pas encore été communiqués donc elles n'ont pas été comptabilisées, cependant, dit-il, les échos sont très satisfaisants». S'agissant des revendications portées par le Cnapeste, elles tournent, à nouveau, sur la prise en charge des revendications ayant déjà fait l'objet de négociations avec le ministère de tutelle mis qui n'ont as été prises encore charge», dira encore notre interlocuteur. Le syndicat a mis en avant de nombreux points, parmi lesquels «le pourvoi du secteur en postes promotion, l'octroi de crédits pour la régularisation des situations financières des travailleurs, la régularisation des situations administratives, l'instauration d'une retraite sans condition d'âge, le renforcement en moyens pédagogiques, l'amélioration du pouvoir d'achat, le règlement des dossiers de la médecine du travail, du logement, et des œuvres sociales et le respect et la protection des libertés syndicales», entre autres. Dans son communiqué 05/2021, le bureau du Cnapeste à Béjaïa souligne avoir «exposé à plusieurs reprises les manques et insuffisances qui caractérisent le secteur et en appelle à leur règlement, insistant encore sur la nécessité de prise en charge sérieuse de tous les problèmes soulevées au risque de compliquer davantage la situation». Auparavant, le Cnapeste estime qu' «une multitude de problèmes de diverses natures, de différentes importances empoisonnent depuis longtemps le secteur et impactent négativement le rendement des enseignants et des élèves ; ces problèmes qu'ils soient d'ordres local ou national génèrent des dysfonctionnements et instabilité tardent à être pris en charge», selon les rédacteur du communiqué.

**N. Bensalem**

L'AGRICULTURE REPRÉSENTE 12,4% DU PIB

# Un bond qualitatif selon Djerad

***Le secteur de l'agriculture a enregistré une production nationale d'une valeur de 25 milliards de dollars en 2020 contre 23 en 2019, alors que sa contribution globale au PIB est estimée à 12,4%. C'est ce qu'a indiqué hier le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, lors de l'ouverture des travaux du Forum de l'investissement agricole et des industries alimentaires, tenu au Centre international des conférences (CIC) Club des Pins.***



Le Premier ministre a estimé que le secteur connaît ainsi «un bond qualitatif « en dépit des conditions difficiles que traverse le pays en raison de la crise sanitaire, faisant savoir que la facture d'importation des produits alimentaires a dépassé le seuil des 10 milliards de dollars.

M. Djerad a souligné que l'agriculture figure parmi les secteurs qui contribuent le plus à la création de postes d'emploi et absorbe une masse d'environ 2,5 millions de la main-d'œuvre nationale employée de manière directe.

Le chef de l'Exécutif a affirmé que cette rencontre visera, entre autres, à moderniser le secteur de l'agriculture ainsi que la concrétisation de la sécurité alimentaire du pays, mais surtout il est question d'impulser davantage ce créneau qui connaît forte dynamique en œuvre. Le Premier ministre a mis l'accent sur l'importance et l'intérêt qu'accorde le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, à l'agriculture, étant un choix stratégique dans la nouvelle orientation économique du gouvernement avec un impact socio-économique. Ainsi, le gouvernement a mis en place, a expliqué le Premier ministre, un plan en vue de moderniser les activités agricoles suivant «des objectifs urgents», notamment la rationalisation des dépenses et la réduction de la facture d'importation.

Il a rappelé, dans la foulée, les dernières décisions du gouvernement, à l'instar de la création de l'Office national pour le développement de l'agriculture industrielle dans les régions sahariennes (ODAS), ainsi que le raccordement en électricité et en eau des espaces agricoles et d'autres projets d'investissement.

Le Premier ministre a cité aussi les projets de fabrication des huiles essentielles et ceux destinés à la production du maïs, lancés récemment. Des projets qui tendent, a-t-il poursuivi, à renforcer une production nationale à l'effet de se substituer aux produits provenant de l'extérieur et diminuer de la sorte les charges liées à l'importation.

De même, le secteur de l'agriculture a vu, a-t-il ajouté, l'introduction de nouvelles techniques d'irrigation et l'élargissement des superficies agricoles irriguées, et ce aux fins d'augmenter les quantités de la production nationale des céréales. Aussi, l'ensemble de ces réformes viseront à pallier les déséquilibres constatés dans la commercialisation des produits agricoles, en plus de l'évaluation de la situation du foncier agricole à travers toutes les wilayas et la régularisation de la situation juridique pour une meilleure exploitation. M. Djerad a insisté sur la rupture avec les anciennes pratiques bureaucratiques dans la gestion de ce secteur en facilitant et simplifiant les procédures administratives aux professionnels et investisseurs.

En somme, le forum sur l'investissement agricole constitue un espace d'échange entre experts et spécialistes de l'agriculture concernant les questions et thématiques ayant trait aux différents segments de l'agriculture et aux défis y afférents. Pour rappel, le forum de l'investissement agricole et des industries alimentaires s'inscrit dans le cadre des principales rencontres qui permettent au gouvernement de suivre, de manière permanente, le programme du président de la République. Les participants à cette rencontre devront, au terme de leurs travaux, définir un modèle agricole moderne à même de déblayer le terrain pour un développement durable équilibré dans les diverses régions du pays.

**Aziza Mehdid**

DJILALI TARIKAT, P-DG DE LA CAGEX :

# «L'amendement de la réglementation des changes n'apporte aucun changement»

**QUALIFIÉ** de principal verrou à l'exportation, le projet d'amendement de la réglementation des changes n'apporte rien de nouveau pour les exportateurs. C'est ce qu'a affirmé le P-DG de la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX), qui estime que le dispositif légal doit être plus souple pour espérer concrétiser la volonté d'augmenter les exportations hors hydrocarbures.

«J'ai pris connaissance des nouveaux dispositifs par rapport à ce qui existait avant. Je ne vois pas une grande différence. Le dispositif est pratiquement maintenu dans sa globalité», a indiqué hier, lors de son passage sur les ondes de la Chaîne 3, Djilali Tarikat. «Les exportateurs se plaignent justement d'un dispositif légal répressif à leur encontre, lequel sanctionne le non-rapatriement des créances détenues à l'étranger par des peines privatives de liberté et d'autres sanctions de commerce extérieur», a-t-il affirmé, soulignant l'existence d'une confusion entre le capital et l'argent. Selon lui, le dispositif confond entre créances nées sur l'étranger et les capitaux investis à l'étranger. «La loi parle des deux concepts comme si ce sont les mêmes alors qu'il y a une grande différence entre les deux», a précisé l'intervenant qui appelle le législateur à aller dans le détail et à faire la distinction entre les deux pour clarifier les choses. Pour le P-DG de la CAGEX, l'exportateur algérien, souvent de bonne foi, est doublement sanctionné en cas de non-rapatriement des recettes d'exportation.

«Quand une entreprise algérienne investit à l'étranger, elle est tenue de rapatrier les bénéfices réalisés à l'étranger. S'il y a non-rapatriement des dividendes, c'est l'entreprise qui a fauté et qui mérite d'être sanctionnée. Mais dans le cas des créances nées sur l'étranger, l'exportateur algérien prépare la commande et l'exporte. Le commerce extérieur comporte toujours le risque de ne pas être payé par son acheteur à l'étranger. L'actuelle loi sanctionne l'exportateur en cas de non-paiement et c'est un tort», a expliqué M. Tarikat, pour qui l'exportateur n'est pas fautif dans l'opération. «Au lieu de s'atteler à récupérer les créances et viser l'acheteur étranger, on s'oriente vers l'exportateur algérien qui, en plus de perdre son argent, peut écoper jusqu'à 9 ans de prison !», a-t-il dit.

Il a estimé aussi que l'exportateur doit être toujours considéré de bonne foi afin de créer une certaine confiance entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques. Selon lui, les lois économiques et commerciales doivent être des lois de facilitation et non des lois répressives. Rappelant les missions de la CAGEX, l'invité de la rédaction de la Chaîne 3 a insisté sur la nécessité de laisser faire ces entreprises exportatrices pour pouvoir créer une richesse dont notre économie a grandement besoin.

«On n'aura pas plus d'exportations avec ce dispositif», M. Tarikat a appelé, au passage, à généraliser les mesures prises en faveur des start-up dans le cadre de l'encouragement de l'exportation des services, réduisant ainsi la facture d'importation de ces derniers. Pour l'intervenant, qui préconise plus de souplesse, «toute chose exportable doit être encouragée».

Il convient de signaler que ce constat, qui met sur le banc des accusés la Banque d'Algérie, a été aussi fait pas l'Association des exportateurs. En effet, son président, Ali Bey Nasri, ne cesse de dénoncer les obstacles à l'exportation. Selon lui, la réglementation des changes constitue le principal verrou à l'exportation.

**Lilia Aït Akli**

## RATIONALISATION DE LA CONSOMMATION

Les acteurs appelés à contribuer à la formulation de solution efficaces

**Le Président** du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Rédha Tir a appelé, lundi à Alger, toutes les composantes de la société civile à contribuer à la formulation de solutions efficaces sur la question de la rationalisation de la consommation.

Dans son allocution d'ouverture des travaux d'une journée d'étude sur la rationalisation de la consommation, organisée par le CNESE à l'Ecole nationale d'administration (ENA), M. Tir a indiqué que la question de la rationalisation de la consommation ne doit pas être l'affaire de l'Etat uniquement, mais elle requiert également d'y associer la société, toutes composantes confondues, afin qu'elle contribue à la formulation de solutions efficaces, à même de remédier aux comportements répandus dans la société qui ont contribué, dans une large mesure, au gaspillage de beaucoup de produits de consommation.

A ce propos, M. Tir rappelle que le volume des subventions consentis annuellement par l'Etat à l'effet d'assurer la disponibilité des produits de large consommation dépasse souvent les 60 et 70% du prix réel de la plupart des produits, ajoutant que le gaspillage pèse lourdement sur le Trésor public chaque année.

«Personne ne tire profit de ce phénomène (gaspillage) qui induit parfois une instabilité du marché suite à la croissance injustifiée de la demande sur certains produits de large consommation, notamment avec l'avènement du mois de Ramadhan», a-t-il affirmé. Parmi les produits connaissant un gaspillage ou un excès de consommation, l'intervenant cite le pain, l'eau potable, la consommation de l'électricité et de l'essence et autres produits qui coûtent au Trésor public « des milliards de USD annuellement» et qui peuvent être transférés vers d'autres secteurs stratégiques, tels la santé, l'éducation et l'enseignement, en sus d'orienter les quantités de certains produits en excès vers l'exportation à l'effet d'améliorer les recettes de l'Etat en devises. La question de la rationalisation de la consommation doit être placée au cœur des préoccupations pour réduire la facture d'importation des produits de consommation et assurer le coût de la subvention accordée annuellement aux produits de large consommation. Organisée par le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), cette journée d'étude s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres d'études lancées par le CNESE depuis septembre dernier. Lors de cette rencontre qui intervient suite aux orientations données par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune lors de la dernière rencontre du Conseil des ministres, plusieurs interventions ont été présentées sur la rationalisation de la consommation, dont celle du Professeur Abou Abdessalem intitulée «Rationalisation de la consommation: orientations religieuses» et celle du Professeur Aïssa Abdelguerfi de l'Ecole nationale supérieure agronomique d'Alger (ENSA) sous le thème «Consommation excessive et gaspillage alimentaire: effets sur la santé et l'économie en Algérie».

**M. B.**



## MÉDÉA

### Déstockage de 120 000 quintaux de pomme de terre

**PAS MOINS** de 120 000 quintaux de pomme de terre vont être déstockés des différents dépôts de la wilaya pour approvisionner les marchés locaux et nationaux durant le mois de ramadan, selon M. Mustapha Djeghboub, directeur des services agricoles de la wilaya de Médéa.
En effet, le coup d'envoi de l'opération de déstockage a été donné dimanche, dans le cadre de la mise en œuvre de l'application des instructions du ministère de l'agriculture et du développement rural et de la mise en œuvre du Système de régulation des produits de large consommation (Syrpalac) afin de réguler le marché et casser la spéculation.
Selon les déclarations des contributeurs parmi les agriculteurs, le prix à la consommation de la pomme de terre est cédé à 35 DA le kg, un prix équivalent au prix de gros dans le but d'arriver à stabiliser la demande de ce produit de large consommation, en mettant les quantités suffisantes sur les différents marchés.
Selon un fellah et contributeur de l'opération, les quantités déstockées vont approvisionner les marchés locaux et ceux d'autres régions, comme en témoignent les véhicules en attente de charger leurs cargaisons et venant de plusieurs wilayas, notamment Tizi-Ouzou, Blida, Sétif, Bouira.
Pour les besoins de l'opération de déstockage, plusieurs opérateurs et propriétaires de chambres froides ont été mis à contribution à l'effet d'injecter les quantités suffisantes en pomme de terre sur les marchés de la wilaya et en même temps approvisionner les points de vente directe au profit des citoyens.
Pour rappel, le prix de la pomme de terre a enregistré une forte hausse, allant du simple au double, en l'espace de quelques jours, pour des raisons imputées aux conditions météorologiques qui ont sévi dans certaines régions du sud du pays, explique-t-on.
Le lancement de l'opération de destocakge en ce début du mois sacré durant lequel les prix de tous les produits agricoles connaissent des augmentations, a pour effet immédiat, d'assurer une meilleure régulation du marché de la pomme de terre, réduire les situations de monopole et lutter contre la spéculation pour permettre aux citoyens d'observer le jeûne dans la sérénité, est-il précisé.
Dans le même sillage, les services de la wilaya ont procédé à l'ouverture de 10 marchés Errahma disséminés à travers les principales agglomérations, notamment au chef-lieu Médéa où 3 points de vente ont été créés, Berrouaghia, Ksar El Boukhari, Aïn Boucif, Tablat, EL Azizia et Chahbounia.

**Nabil B.**

## ANNABA

# UN RAMADHAN PAS COMME LES AUTRES

*Le ramadhan de cette année ne sera pas comme celui de l'année dernière durant lequel les mosquées étaient fermées pour cause de coronavirus. 156 mosquées de la wilaya d'Annaba ont été autorisées pour accueillir les prières de tarawih. Le seul inconvénient, déjà dénoncé par les fidèles, demeure la durée des tarawih, qui devrait ne pas dépasser une demi-heure.*



«Une demi-heure, c'est peu. Cette durée ne nous permet pas d'accomplir toutes les prières correctement. Nous souhaitons que nous soit accordée une heure», a déclaré un citoyen au Jeune Indépendant. Interrogé sur cette question, l'imam d'une mosquée au centre-ville pense que «cette durée, bien que courte, pourrait faire l'objet de changement durant le mois de ramadhan. Notre tutelle a déjà été saisie par nous et par les fidèles».
Par ailleurs, les reconversions d'activités commerciales seront interdites pour ce ramadhan. Aucun changement d'activité n'est toléré.
D'habitude, plusieurs commerçants de la wilaya d'Annaba, dont des vendeurs de produits cosmétiques, de textiles, des restaurateurs et autres, changent d'activité en se consacrant aux pâtisseries de tous genres ou en louant, à prix fort, leurs locaux pour la vente de sucreries très prisées durant le mois de ramadhan.
Désormais, tout changement d'activité devra faire l'objet d'une demande, sous peine de sanctions administratives conformément à la loi n°02/04 du 23 juin 2004, régissant les pratiques commerciales. Pour cela, les brigades de la DCP sont déjà sur le terrain, supervisant tous les commerces.
La solidarité citoyenne durant le mois sacré se montre de jour en jour. En dehors des aides financières accordées par l'Etat aux familles nécessiteuses, plusieurs associations et groupes bénévoles entrent en scène pour aider leurs concitoyens en difficulté sociale. A titre d'exemple, le groupe bénévole Citoyens23 a distribué hier des dizaines de packs alimentaires aux familles nécessiteuses. Ces aides, collectées par le groupe de bienfaisance, proviennent de particuliers de la wilaya d'Annaba. Le groupe promet de continuer à distribuer ses aides durant tout le mois de ramadhan. Par ailleurs, 23 restaurants Rahma sont ouverts à travers la Coquette pour servir, aux personnes et aux passagers, des repas chauds durant tout le mois de ramadhan. Enfin, pour la première fois depuis l'indépendance, un salon de thé au féminin a été ouvert. Ce salon, réservé exclusivement aux femmes et intitulé «Lemet lehbab», servira des boissons chaudes ou froides ainsi que de la pâtisserie traditionnelle et moderne. Initié par Mme Nawel, ce salon casse les tabous d'une profession généralement masculine. Déjà bien accueillie par les femmes, «Lemet lahbab» compte ouvrir ses portes durant le mois de ramadhan.

**Nabil Chaoui**

## TIZI OUZOU

# Azaghar élu village le plus propre

**DES SOIXANTE-QUATRE** villages participants au concours «Rabah Aïssat» dans sa 8e édition, c'est le village maritime Azaghar, dans la commune de Tigzirt, qui a été reconnu hier par le jury comme le village le plus propre de toute la wilaya de Tizi Ouzou durant l'année 2020.
Et pour cette performance, Azaghar, commune de Tigzirt,a été gratifié d'un chèque dont le montant est de 9 000 000 DA. Il convient de relever que parmi les 64 villages participant au concours, seulement 10 ont été reconnus comme lauréats. Autrement dit, la cérémonie, consacrée à cet événement festif et abritée dans l'espace du Théâtre régional Kateb-Yacine, a porté sur le classement des dix lauréats.
La deuxième place a été arrachée par le village Aït Amar, commune d'Aït Bouadou. Sa récompense a été un chèque de 8 000 000 DA. La troisième place a été décrochée par le village de Boughzar, dans la commune de Frikat. Son chèque a été d'un montant de 7 000 000 DA. Le reste du classement est comme suit : 4e place : Aït Aïssa-Ouyahia (6 000 000 DA) ; 5e place : village Tafraout, commune d'Aït Yahia (5 000 000 DA) ; 6e place : village Afenssou, commune de Larbaâ Nath Irathen (4 000 000 DA) ; 7e place : village d'Aït Bouadha (3 000 000 DA) ; 8e place : village Ifernalène, commune d'Aït-Oumalou (3 000 000 DA) ; 9e place : Ichelivène, commune d'Abi Youcef (2 000 000 DA) et la 10e place : village d'Ath Mimoun, commune d'Aït Aggouacha (2 000 000 DA). Il faut noter également que cette 8e édition du concours du village le plus propre de la wilaya de Tizi Ouzou a comporté également le super-concours où il a été question de classer le premier, le deuxième et le troisième parmi 25 villages participants. Il convient de signaler que ce super-concours concerne les villages ayant déjà remporté des prix dans le passé. Parmi ces 25 villages participants, la commission de sélection n'a retenu que trois lauréats, et le jury a décerné la première place au village d'Aourir-Ouzemmour, dans la commune d'Akbil, la deuxième place a été décrochée par le village d'Idkarène, commune de Bouzguène, et enfin la troisième place est revenue au village d'Aït Zellal, commune de Souamaâ. Concernant la récompense, Aourir-Ouzemmour a bénéficié d'un chèque d'un montant de 3 000 000 DA, Idekarène d'un chèque de 2 000 000 DA et Aït Zellal d'un chèque de 1 000000 DA. Il convient de relever enfin que cette cérémonie a été marquée par la présence des autorités, à leur tête le wali, Mahmoud Djemaâ, des représentants de la société civile, du monde associatif et, bien sûr, de nombreux citoyens anonymes, notamment des habitants des villages concernés directement par ce concours.

**De notre bureau, Saïd Tissegouine**

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

# 129 NOUVEAUX CAS, 104 GUÉRISONS ET 4 DÉCÈS EN 24 HEURES

*Le bilan des nouvelles contaminations à la Covid-19 a fait état d'une légère baisse, avec 129 nouveaux cas, 104 guérisons et quatre décès, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de la pandémie à 118.645, des guérisons à 82.704 et celui des décès à 3.134. «129 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 104 guérisons et quatre décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 118.645, des guérisons à 82.704 et celui des décès à 3.134», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.*



Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à plus de 270 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.31 cas pour 100.000 habitants.

Les wilayas, d'Alger (18.407 cas), Oran (12.464 cas), Blida (8.812 cas), Sétif (5.503 cas) et Bejaia (4.595 cas) représentent à elles seules près de 42% des cas de contamination et plus de 30% des décès enregistrés sur le territoire national.

Le Pr Fourar a également indiqué que 24 wilayas n'ont enregistré aucun cas au coronavirus et 22 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que deux wilayas ont enregistré dix cas et plus.

Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourar a fait d'une légère baisse, avec 14patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays (19 patients la veille). Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques.

Sur l'échelle mondiale, la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 2.952.369 morts depuis l'apparition de la Covid-19 fin décembre en Chine, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles.

Plus de 136.832.846 cas de contamination ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie et au moins 110.032.272 personnes sont aujourd'hui considérées comme guéries.

Depuis le début de la pandémie, le nombre de tests réalisés a fortement augmenté et les techniques de dépistage et de traçage se sont améliorées, entraînant une hausse des contaminations déclarées. Sur la journée de dimanche, 7.993 nouveaux décès et 601.284 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont le Brésil avec 1.803 nouveaux morts, l'Inde (904) et l'Italie (331).

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 562.066 décès pour 31.197.872 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins.

Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 353.137 morts et 13.482.023 cas, le Mexique avec 209.338 morts (2.280.213 cas), l'Inde avec 170.179 morts (13.527.717 cas), et le Royaume-Uni avec 127.087 morts (4.369.775 cas).

Parmi les pays les plus durement touchés, la République tchèque est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 261 décès pour 100.000 habitants, suivi par la Hongrie (242), la Bosnie (222), le Monténégro (219) et la Bulgarie (207).

L'Europe totalisait hier 998.343 décès pour 46.419.142 cas, l'Amérique latine et les Caraïbes 832.423 décès (26.253.240 cas), les Etats-Unis et le Canada 585.379 décès (32.256.410 cas), l'Asie 285.594 décès (19.641.260 cas), le Moyen-Orient 118.899 décès (6.990.816 cas), l'Afrique 115.712 décès (4.351.619 cas), et l'Océanie 1.005 décès (40.165 cas).

**Mohamed Mecelti**

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYa D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE SIDI M'HAMED
COMMUNE D'ALGER CENTRE
NIF : 410002000016085001000

## AVIS DE CONSULTATION

La Commune d'Alger Centre, lance une consultation après la déclaration de l'infructuosité de deux appels d'offres pour la réalisation des travaux de

**REHABILITATION DE LA PLACE SITUEE**
**ENTRE 165 ET 169 KRIM BELKACEM COMMUNE D'ALGER CENTRE**

Les entreprises qualifiées ayant le certificat de qualification et classification de categorie trois (03 ou plus), activité principale batiment ou travaux publics, intérressées par le présent avis, peuvent retirer le Cahier des charges, auprès de :

**SERVICE DES MARCHES AU NIVEAU DU SIEGE DE LA COMMUNE D'ALGER CENTRE**
**03, PLACE EMIR ABDELKADER – ALGER CENTRE -**

Contre le paiement de la somme de **2000 DA** non remboursable auprés de la régie communale.

Les soumissions accompagnées des pièces et documents exigés dans l'article 11du cahier des charges , doivent contenir un dossier de candidature,une offre Technique et une offre Financière qui doivent être insérés dans des enveloppes séparés et cachetées mises dans une autre enveloppe extérieure fermée et anonyme et comporte uniquement la mention :

**A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE**
**DES PLIS ET D'ÉVALUATION DES OFFRES**

**AVIS DE CONSULTATION**

**REHABILITATION DE LA PLACE SITUEE**
**ENTRE 165 ET 169 KRIM BELKACEM COMMUNE D'ALGER CENTRE**

Et déposée à l'adresse indiquée ci-dessous .

**BUREAU D'ORDRE DE LA COMMUNE D'ALGER CENTRE**
**03 PLACE EMIR ABDELKADER – ALGER CENTRE-**

**01-Le dossier de candidature:** doit contenir les pièces administratives exigées dans l'article 11 du cahier des charges, notamment :

- Une déclaration de candidature dûment renseignée, cachetée, signée et datée.
- Une déclaration de probité dûment renseignée, cacheter, signée et datée.
- Une copie du statut de l'entreprise (pour les sociétés dotées de la personne morale)
- Copie du certificat de qualification et de classification catégorie III ou plus activité principale bâtiment ou travaux publics.
- Document relatif aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.

**02-L'offre technique :**doit contenir :

- La déclaration à souscrire dûment renseignée, cachetée, signée et datée.
- Le cahier des charges paraphé par le soumissionnaire et portant dans sa dernière page la mention manuscrite « Lu et Accepté ».
- Un Mémoire technique justificatif.

**03-L'offre financière :** doit contenir .

- Lettre de soumission dûment renseignée, cachetée, signée et datée.
- Le bordereau des prix unitaires dûment renseignée datée et cachetée.
- Le détail estimatif et quantitatif dûment renseignée daté, signé et cacheté.

La durée de préparation des offres est fixée à **15 jours** à compter de la 1ère parution de l'avis de consultation dans la presse ou le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP)

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres.

Heure limite 14h00 (si ce jour coincide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable.

**L'ensemble de soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra au siège de la commune, le dernier jour de la durée de préparation des offres à 14h00.**

**Les offres resteront valables pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de 03 mois.**

*Le Jeune Indépendant* **du 13/04/2021 / ANEP 2116006779**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER

ETABLISSEMENT DE NETTOIEMENT ET DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES -EPIC NET COM-

Numéro d'Identification Fiscale : 0 995 1601 06632 33 **********Tél/fax : 021.43..88.84

# AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE N° 05/2021

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics, l'établissement NET COM, informe l'ensemble des candidats et soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre N°02/2021 lancée le 17/02/2021 portant sur : **la location de vingt (20) camions bennes tasseuses avec chauffeurs pour une durée de trois (03) mois, répartie en lot comme suit :**

I. **Lots réserves uniquement aux micros entreprises (1re catégorie)**

**Lot 1 :** 01Camion benne tasseuse de 08m3(±1M3)
**Lot2:** 01Camion benne tasseuse de 08m3(±1M3)
**Lot 3 :** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot 4 :** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)

II. **Lots réserves aux entreprises de droit générale (2ème catégorie)**

**Lot 5 :** 01Camion benne tasseuse de 08m3(±1M3)
**Lot 6 :** 01Camion benne tasseuse de 08m3(±1M3)
**Lot7 :** 01Camion benne tasseuse de 08m3(±1M3)
**Lot8 :** 01Camion benne tasseuse de 08m3(±1M3)
**Lot9 :** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot10 :** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot11 :** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot12:** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot13 :** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot14:** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot15:** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot16:** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot17 :** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot18:** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot19:** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)
**Lot20:** 01Camion benne tasseuse de 12m3(±1M3)

Que :

- **Les lots N°02, 03, 04, 09, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont déclarés infructueux,**
- **Par ailleurs, les lots 01, 05,06,07, 08 et 14 sont attribués** tel qu'indiqué au tableau ci-dessous, par les membres de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres :

| Soumissionnaire | Objet de l'opération | Montant de la soumission DA /TTC | Note technique Sur 100 points | OBS |
|---|---|---|---|---|
| ETS HARAOUI SMAIL NIF : 186164801133178 | la location de vingt (20) camions bennes tasseuses avec chauffeurs pour une durée de trois (03) mois : Lot 01 : 01Camion benne tasseuse de 8m3(±1M3) | Lot 01 : 1.285.200,00 | 82 | Moins disant |
| ETS HAMADI ZOUBIR NIF : 176423501748154 | la location de vingt (20) camions bennes tasseuses avec chauffeurs pour une durée de trois (03) mois : Lot 05 : 01Camion benne tasseuse de 8m3(±1M3) | Lot 05 : 1.135.260,00 | 100 | Moins disant |
| ETS MAHENOU ABDEL MALEK NIF : 193164002095148 | la location de vingt (20) camions bennes tasseuses avec chauffeurs pour une durée de trois (03) mois : Lot 06 : 01Camion benne tasseuse de 8m3(±1M3) | Lot 06 : 1.392.300,00 | 97 | Moins disant |
| ETS HAMMAD HAMMAMA NIF : 288150103801179 | la location de vingt (20) camions bennes tasseuses avec chauffeurs pour une durée de trois (03) mois : Lot 07 : 01Camion benne tasseuse de 8m3(±1M3) | Lot 07 : 1.349.460,00 | 82 | Moins disant |
| ETS HAMMAD HAMMAMA NIF : 288150103801179 | la location de vingt (20) camions bennes tasseuses avec chauffeurs pour une durée de trois (03) mois : Lot 08 : 01Camion benne tasseuse de 8m3(±1M3) | Lot 08 : 1.349.460,00 | 88 | Moins disant |
| ETS HEDIBEL RAFIK NIF : 177161200137142 | la location de vingt (20) camions bennes tasseuses avec chauffeurs pour une durée de trois (03) mois : Lot 14 : 01Camion benne tasseuse de 8m3(±1M3) | Lot 14 : 1.764.000,00 | 92 | Moins disant |

Les soumissionnaires ou candidats ayant participé non retenus sont tenus de se rapprocher du **DEPARTEMENT DES MARCHES** de l'EPIC NETCOM ,sise au **Quai N°12 les voutes de la pêcherie -Casbah- Alger**, au plus tard dans les trois (03) jours qui suivent la première publication de l'attribution provisoire du marché afin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les dix (10 ) jours ; à compter de la 1ère parution de l'avis d'attribution provisoire du marché dans la presse ou le BOMOP, auprès de la commission des marchés de la wilaya d'Alger qui donne un avis dans un délai de **15 jours**, à compter de l'expiration du délai de dix jours fixé ci –dessus. Cet avis est notifié au service contractant et au requérant et cela en vertu des dispositions des articles 82 et 184 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics

*Le Jeune Indépendant* **du 13/04/2021 / ANEP 2116006702**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Université EchahidHamma Lakhdar El Oued

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

جامعة الشهيد حمه لخضر الوادي

NIF : 001139019007151

# AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 02/2021

**Le recteur de l'université Echahid Hamma Lakhdar El Oued lance un appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour :**

**« Prestations de gardiennage et de sécurité à l'université Echahid Hamma Lakhdar El Oued »**

Les entreprises qualifiées et concernées à l'objet de cette opération désirant concourir sont invitées à retirer les cahiers de charges auprès du Secrétariat générale de l'université Echahid Hamma Lakhdar El Oued contre le paiement de la somme de 3 000,00 DA (des frais d'impression non remboursables). Cette somme sera déposée au bureau de l'agent comptable ou le régisseur de recettes de l'université d'El Oued contre une quittance. Ce qui suit résume les documents requis et qui sont précisés en détail dans le cahier de charges.

**Dossier de candidature : ce dossier contient :**

La déclaration de candidature dûment renseignée, signée, cachetée et datée.
la déclaration de probité dûment renseignée, signée, cachetée et datée.
Statut (en cas de société) et les modifications si elles existent.
La délégation de pouvoir (le cas échéant).

**Offre technique : ce dossier contient :**

la déclaration à souscrire dûment renseignée, signée, cachetée et datée.
Un mémoire technique justificatif pour tout document permettant d'évaluer l'offre technique
Le cahier des charges portant à sa dernière page la mention manuscrite « lu et accepté ».

**Offre financière : ce dossier contient :**

la lettre de soumission dûment renseignée, signée, cachetée et datée
le bordereau des prix unitaires dûment renseignée, signée, cachetée et datée
le détail quantitatif et estimatif dûment renseignée, signée, cachetée et datée

Conditions d' éligibilité:

| | |
|---|---|
| Capacités financières | avoir réalisé au moins un chiffre d'affaire moyen de 30.000.000,00 da durant les trois années (2017،2018،2019)- Présentation copie du bilan fiscal de trois années ou une copie de l'attestation de l'activité visé de la part de services des impôts |
| capacités techniques | avoir réalisé des opérations durant les trois dernières années (2018،2019،2020) mentionnent au moins: le montant, la date d'exécution , l'objet de l'opération avec chacune un montant dépassant 10.000.000,00 DA, au minimum 03 attestations ,éprouvé par des attestations de bonne exécution ou des attestations administratives délivrées par une administration publique |
| capacités professionnelles | Les opérateurs économiques publics ou privés légalement pour fournir ses prestation objet du cahier des charges qui ont le (s) code (s) d'activité suivante (s) ou ce qui est approprié ou adéquat et qui ont eu des autorisation en vertu de la loi du pouvoir publics compétents en cours de validité le jour d'ouverture des plis. |

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre **financière sont insérées dans des** enveloppes séparées et cachetées, indiquant :

La dénomination de l'entreprise
La référence et l'objet de l'appel d'offre
La mention « dossier de candidature » « offre technique » ou « offre financière » selon le cas.

Ces offres sont mises dans une autre enveloppe cachetée anonyme et ne porte que la mention suivante:

**" MR LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE D'EL-OUED**
**AVIS APPEL D'OFFRES OUVERTAVEC EXIGENCE**
**DES CAPACITES MINIMALES N° ...../2021.**
**« Prestations de gardiennage et de sécurité à l'université Echahid Hamma Lakhdar El Oued »**
**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».**
**Université Echahid Hamma Lakhdar, El Oued**

Et sera déposée par porteur à l'adresse :
**Secrétariat générale de l'université Echahid Hamma Lakhdar El Oued**

La durée de préparation des offres est fixée à 08 jours par référence à la date de sa première publication dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse.

La date limite de dépôt des offres est fixée par le dernier jour de la durée de la préparation des offres jusqu'à (11h :00) et Dans le cas ou ce jour correspondrait un jour férié, elle se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure

Aucune offre n'est acceptée après le délais mentionné ci-dessus.

Les offres resteront valides pendant une période de trois mois à compter de la date de dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis techniques et financiers qui aura lieu le dernier jour de la date limite de dépôt des offres à 13h :00 à l'université d'El Oued.

*Le Jeune Indépendant* **du 13/04/2021 / ANEP 2116006788**

## HANDISPORT : LES CHAMPIONNATS D'AFRIQUE DE GOAL-BALL 2021 ATTRIBUÉS AU GHANA

**LES CHAMPIONNATS** d'Afrique de goal-ball 2021 (hommes et dames) ont été attribués au Ghana et se déroulent du 6 au 10 décembre à Accra, a annoncé, dimanche, la Fédération internationale des sports pour aveugles (IBSA) sur son site officiel. Ce sera la première fois que les Championnats se rendront au Ghana et verront également les débuts des équipes masculine et féminine du pays. "L'Afrique est un continent dans lequel nous avons connu une croissance au cours de la dernière décennie, et nous voulons non seulement continuer à soutenir les équipes pour s'améliorer, mais aussi encourager de nouvelles nations à démarrer. Alors que le goal-ball fête son 75e anniversaire en 2021, c'est exactement ce que nous ferons. Nous sommes convaincus que le comité d'organisation local, l'Association des sports aveugles du Ghana, organisera une grande compétition qui reflète l'importance du moment où elle se déroule", a indiqué le président du comité de goal-ball de l'IBSA, Kari Raisanen. Le responsable souhaite que le rendez-vous ghanéen soit une "fin fantastique" pour l'année 2021, offrant la possibilité d'attirer un nouvel intérêt pour le sport dans la région après les Jeux paralympiques de Tokyo 2020.Pour sa part, le président de la Ghana Blind Sports Association, Eric Kissi, a affirmé que le Ghana " s'est engagé à donner le meilleur de lui-même en accueillant un championnat digne qui rendra le pays et toute l'Afrique fiers. Tous les pays en visite sont assurés d'un championnat pacifique et réussi". Une dizaine d'équipes masculines et cinq équipes féminines dont les sélections algériennes, championnes en titre, devraient concourir au complexe sportif de l'Université de Cape Coast. Lors des derniers Championnats d'Afrique à Port-Saïd, en Egypte, en 2020, les équipes algériennes masculine et féminine ont toutes deux remporté l'or pour assurer leur place aux Jeux paralympiques.Ghana-2021 sera qualificatif pour les Championnats du monde de goal-ball 2022 à Hangzhou en Chine, du 6 au 18 juillet. Les trois meilleures équipes de chaque sexe obtiendront leurs billets. En 2021, l'IBSA goal-ball fête ses 75 ans depuis son invention par l'Autrichien Hans Lorenzen et l'Allemand Sepp Reindle en 1946. Il est largement connu comme le sport d'équipe original pour les athlètes malvoyants.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE RAFLE ET BILLARD :

# Réélection de Maidi à la tête de l'instance fédérale

*Le président sortant de la Fédération algérienne de rafle et billard (FARB), Mohamed El-Amine Maidi, a été réélu à la tête de l'instance fédérale pour le mandat olympique 2021-2024 à l'issue de l'assemblée générale élective (AGE), tenue dimanche à Alger.*



Les travaux de l'AGE se sont déroulés en présence de 25 membres sur les 33 qui composent l'Assemblée Générale dont 21 ayant le droit de vote. Le nouveau président a récolté 20 voix, contre un bulletin nul. Le second candidat à la présidence de la FARB, Mohamed Nail Zaitri s'est retiré de la course avant même l'entame des travaux, laissant la voie libre à un 3e mandat consécutif pour le président Maidi, répondant ainsi, selon lui, aux voeux de l'AG. "Je remercie les membres de l'AG qui m'ont renouvelé leur confiance pour la 3e fois consécutive. Cette confiance confirme ainsi, les efforts accomplis depuis quelques années pour la promotion de cette discipline", a-t-il déclaré à l'APS à l'issue du scrutin, et d'ajouter : "le programme tracé depuis 2013 nous a aidés à remporter des titres sur le plan africain et international dans cette discipline, comme l'atteste la 5e place mondiale". Le président de la FARB, également membre au sein de la Confédération africaine, a encore souligné que "son instance tâchera d'élargir au maximum, la pratique de cette discipline à travers tout le pays", sachant que seules 12 ligues de wilaya existent pour le moment. A cette occasion, le premier responsable de l'instance fédérale a lancé un appel au ministère de la Jeunesse et des sports (MJS) pour "la mobilisation de salles de sport permettant ainsi aux pratiquants de se préparer convenablement aux compétitions internationales auxquelles les sélections algériennes sont régulièrement présentes". A ce propos, la sélection algérienne de rafle et billard, composée de 12 athlètes dont six femmes, effectuera son 5e stage de préparation qui débutera à la fin de ce mois à Chlef, pour une durée de 8 jours. Lors de cette AGE, il a été procédé aussi à l'élection du nouveau bureau fédéral composé de 8 membres. Composition du nouveau bureau fédéral

Président: Mohamed El-Amine Maidi

Membres: Hassiba Hamel (21 voix) - Mohamed Yousfi (19) - Rafik Benhalima (18) - Belal Ftita (18) - Rachid Afoun (14) - Belkacem Sendid (14) - Nadjmeddine Bensedouk (12) - Mohamed Chakib El Raousti (11).

## JM Oran-2022 : Session de frmation scientifique dédiée aux volontaires

**PAS MOINS** de cent (100) volontaires ont pris part à une session de formation scientifique avant leur affectation à la Commission de santé, d'hygiène et de lutte antidopage relevant du Comité d'organisation des jeux méditerranéens (COJM) prévus à Oran en 2022, a-t-on appris dimanche des organisateurs. La session de formation, qui devrait être suivie d'autres du même genre, a eu lieu ce week-end au sein de l'Entreprise hospitalière universitaire (EHU) d'Oran. Elle a été assurée par des experts dans l'antidopage, a indiqué à l'APS le président de la Commission de formation et des volontaires relevant du COJM, Mohamed Seddiki. "La formation scientifique sera au profit des volontaires devant être affectés à la Commission de santé, d'hygiène et de lutte antidopage lors des JM. Il s'agit ainsi d'une importante opération, puisque les athlètes concernés par le rendez-vous sportif méditerranéen seront dans l'obligation de faire des tests antidopage durant toute la période des épreuves", a-t-il expliqué. Des cours ont été dispensés aux volontaires concernés, issus tous de la Faculté de médecine et des instituts de formation paramédicaux, devant leur permettre de connaître avec exactitude leurs rôles lors des tests antidopage que les sportifs vont subir durant les JM, a encore expliqué M. Seddiki. Il a, en outre, fait savoir que les experts chargés de former les volontaires sont tous assermentés et agréés par l'Agence mondiale antidopage. "Outre les cours théoriques, les volontaires devraient également bénéficier de cours pratiques, tout comme leurs collègues affectés aux différentes commissions du COJM au nombre de 12", a souligné M. Seddiki. A ce propos, M. Seddiki a rappelé que de nombreux volontaires ont déjà participé à l'organisation des évènements sportifs à Oran, à l'image du Championnat national de semi-marathon le 2 avril en cours, ainsi que le Festival de triathlon, organisé le même jour au Complexe touristiques des Andalouses (Aïn El Turk), et le premier Championnat universitaire de semi-marathon, tenu samedi au Centre équestre d'Essenia. La Commission de formation des volontaires table sur l'engagement de pas moins de 10.000 volontaires en prévision des JM programmés du 25 juin au 5 juillet 2022, rappelle-t-on.

## Fédération algérienne des arts martiaux : L'AG élective reprogrammée pour le 15 avril

**L'ASSEMBLÉE** générale élective (AGE) de la Fédération algérienne des arts martiaux (FAAM), programmée initialement pour jeudi dernier à Alger avant son report sur décision du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), se tiendra finalement le 15 avril (09h30), a annoncé l'instance fédérale. ''Quatre points ont été abordés lors d'une séance de travail tenue au sein de la DG du MJS. Le premier concerne l'annulation des deux listes et le report de l'AGE sur la base du procès-verbal (PV) de la commission de recours de la fédération à l'insu du président de la commission de candidatures, ce qui a poussé les membres de cette dernière à la démission devant quelques membres de l'AG. Le deuxième point explique le rejet de la démission des membres de la commission de candidatures pour non-respect des procédures réglementaires, par conséquent, la commission demeure responsable de l'opération" de vote, a détaillé un communiqué de la FAAM. ''Il a été décidé d'établir une feuille de route pour cette opération et le travail des commissions de candidatures et de recours. Aussi, la liste électorale est composée des commissions nationales techniques (membre de chaque commission) sur la base de l'article 15 des statuts et du PV de l'AGO 2019 tenue le 15 janvier 2021'', a encore précisé la même source. La date butoir de dépôt des dossiers a été fixée à ce dimanche à 13h30, tandis que la commission de candidatures tiendra sa réunion à 14h00, au siège de la FAAM.





COUPE DE LA CAF (4E JOURNÉE) :

# L'ESS se relance, la JSK joue avec le feu

*L'Entente de Setif, un des deux représentants algériens en Coupe de la Confédération africaine de football, a dominé les Nigérians du FC Enyimba (3-0) en match disputé dimanche soir, au Stade du 8-Mai 1945, pour le compte de la quatrième journée de la phase de poules, Groupe A. Les buts de la rencontre ont été inscrits par Karaoui (31'), Ammoura (45'+2), et Djahnit sur penalty à la 65e minute.*

Une victoire synonyme d'espoir pour l'Aigle noir, car elle porte son capital à quatre points, à deux journées de la fin, faisant que mathématiquement, la possibilité d'une qualification soit de nouveau possible. A condition, bien sûr de bien négocier les deux derniers matchs, en espérant en parallèle que les autres concurrents n'en fassent pas de même. D'ici là, l'Entente est troisième du groupe A, ex-aequo avec le Ahly Benghazi, avec quatre points pour chaque club, alors que les Sud-africains d'Orlando Pirates sont devenus les nouveaux leaders, avec huit points, devant le FC Enyimba, deuxième avec six points. En effet, un peu plus dans l'après-midi, la victoire des Pirates contre Benghazi avait inversé la donne en tête du classement, plaçant le club d'Orlando devant les Nigérians. Lors de la prochaine journée, les Ententistes seront en appel chez le chef de file, Orlando Pirates avant de recevoir pour le dernier round la lanterne rouge Ahly Benghazi. L'autre représentant algérien dans cette compétition, la JS Kabylie a été reversé dans le Groupe "B", et il s'est contenté d'un nul vierge (0-0) contre les Marocains du RS



Berkane, en match disputé dimanche soir à Tizi-Ouzou, également pour le compte de la 4e journée. Par conséquent, la JS Kabylie a raté une occasion inouïe pour prendre une sérieuse option pour la qualification en quarts de finale de la Coupe de la CAF et devra serrer les coudes pour la suite afin d'espérer aller chercher une place au soleil. Un score vierge de parité comme au match Aller et qui ne fait guère les affaires des deux teams. Malgré une légère domination, les Canaris ont buté sur le tenant du trophée mais conservent toujours leur deuxième place en devançant toujours d'une petite unité son adversaire du jour même si les coéquipiers de Badreddine Souyad sont désormais distancés de trois points du leader, à savoir le Coton Sport de Garoua, leur prochain adversaire au Cameroun. Ce dernier a étrillé 5-1 les Zambiens de Napsa Stars dans l'autre match du groupe. Les Canaris ont une fois de plus jouer avec les nerfs de leurs supporters et cela ne devrait pas se reproduire car la suite du parcours reste ouverte à toutes les hypothèses. Les Kabyles effectueront un difficile déplacement chez le leader du groupe de Coton Sport avent d'accueillir pour le dernier round le NAPSA Stars de Zambie. Ainsi, à l'issue de cette quatrième journée, le Coton Sport consolide sa première place avec neuf points, devant la JSK (2e/6pts), le RS Berkane (3e/5 pts) et le NAPSA Srars (4e/1 point).Tout comme pour l'ESS, l'espoir d'une qualification en quarts de finale reste permis pour les Canaris, qui mathématiquement ont encore toutes leurs chances. **SS.**

## USM Alger : Baouche s'engage à ne pas toucher d'argent jusqu'à son rétablissement

**LA NOUVELLE** recrue de l'USM Alger, le défenseur Houari Baouche s'est engagé dimanche à ne percevoir aucun centime de la part de son nouvel employeur, jusqu'à ce qu'il se soit entièrement rétabli de sa blessure et reprenne du service. Un engagement par écrit, signé au siège du club et accompagné d'une interview explicative, publiés l'un comme l'autre dimanche sur le site officiel de l'USMA, dans un souci de rassurer ses fans, dont certains avaient très mal réagi après la découverte de cette blessure chez l'ancien latéral gauche de l'USM Bel-Abbès. En effet, les spéculations étaient allées bon train, et certaines rumeurs étaient allées jusqu'à dire que le club s'était rétracté concernant le recrutement de Baouche, qui souffre d'une blessure susceptible de compromettre tout le reste de sa saison. Ainsi, pour mettre un terme à ces spéculations, la direction du club a diffusé cette vidéo explicative concernant sa nouvelle recrue, d'une part pour apporter sa version des faits, et de l'autre pour rassurer les supporters. "Je n'avais aucun problème à mon arrivée à l'USMA, et les radios que j'ai apportées dans mon ancien dossier le prouvent. Ce n'est que lors de ma première séance d'entraînement que j'ai ressenti des douleurs à un péroné, et les examens médicaux que j'ai passés par la suite ont démontré la présence d'une petite fissure. Mais encore une fois, il n'y a rien de méchant. Selon mon médecin, ce pépin ne nécessite que 20 jours de repos" a insisté le joueur.

Le recrutement de Baouche (25 ans) est destiné à combler le vide laissé par le latéral gauche Anis Khemaïssia, blessé pour une longue durée. Ce qui permettra également au staff technique de maintenir une certaine concurrence sur ce couloir, avec l'autre latéral gauche du club, Mehdi Beneddine.

## Coupe de la Ligue (tour préliminaire et 8es de finale) : Le programme dévoilé

La Ligue de football professionnel a arrêté dimanche le programme détaillé du tour préliminaire et des 8es de finale de la Coupe de la Ligue dont les matchs auront lieu à partir de vendredi prochain :

==TOUR PRELIMINAIRE==

Vendredi 16 avril:

Bordj Bou Arréridj : CA Bordj Bou Arréridj - MC Oran (22h30)

Mardi 20 avril:

Médéa : O. Médéa - ASO Chlef (16h00)

Alger (20-Août) : NA Husseïn-Dey - AS Aïn M'lila (16h00)

Magra : NC Magra - CS Constantine (16h00)

La LFP a été contrainte de programmer les matchs à 16h00 en raison de l'absence de l'éclairage dans les stades qui abriteront les rencontres du tour préliminaire.

==1/8 DE FINALE==

Vendredi 30 avril :

Relizane : RC Relizane - Vainqueur CABBA-MCO

Biskra : US Biskra - Paradou AC

Vainqueur OM-ASO - USM Bel-Abbès

Béchar : JS Saoura - JSM Skikda

Samedi 8 mai :

Sétif : ES Sétif - WA Tlemcen

Tizi-Ouzou : JS Kabylie - Vainqueur NAHD-ASAM

Alger (Omar-Hamadi) : USM Alger - MC Alger

Alger (20-Août) : CR Belouizdad - Vainqueur NCM-CSC

Les horaires des 1/8 de finale seront communiqués prochainement.

### LIGUE 1 : REPRISE DE LA PHASE RETOUR LE 4 MAI PROCHAIN (LFP)

La Ligue de football professionnel a arrêté la date du début de la Phase "retour" du championnat de Ligue Une de football (20ème journée) pour le mardi 4 Mai 2021.La reprise des compétitions de football débutera avec le tour préliminaire de la Coupe de la Ligue, vendredi prochain, suivi des huitièmes de finale fixés aux 30 avril et 8 mai. A l'issue de la 19e et dernière journée de la phase "Aller", l'ES Sétif (17 m) et la JS Saoura (18 m) se partagent provisoirement la 1re place avec un total de 36 points pour chacune en attendant la mise à jour du calendrier (10 matches) qui s'étalera du jeudi 15 au vendredi 30 avril:

Voici par ailleurs le programme de la 20e journée :

WA Tlemcen - CS Constantine

MC Oran - NA Hussein-Dey

Paradou AC - RC Relizane

CABB Arreridj - JS Kabylie

JS Saoura - O. Médéa

ASO Chlef - NC Magra

JSM Skikda - US Biskra

ES Sétif - USM Alger

CR Belouizdad - AS Ain M'lila

MC Alger - USM Bel-Abbes.

## CAF CL : 650.000 DOLLARS POUR LE CRB ET LE MCA

**AYANT** validé leur ticket pour les quarts de finale de la ligue des champions en se classent deuxièmes respectivement du groupe B et du groupe D, le MCA et le CRB vont toucher 650.000 dollards (presque 9 milliard de centime) comme prime de qualification. A propos justement des quarts de finale de la ligue des champions, le CR Belouizdad qui s'est qualifié en terminant deuxième du groupe B dominé par les sud- africains de Mamelodi Sundowns, va affronter au prochain tour de la compétition continentale soit ; Simba SC (Tanzanie), le WA Casablanca (Maroc) ou bien l'ES Tunis (Tunisie). Le Mouloudia d'Alger tombera lui soit sur Mamelodi Sundowns, Simba SC ou le WA Casablanca. Rappelons que le tirage au sort des quarts de finale aura lieu le 30 avril prochain au Caire. Les matchs aller et retour se joueront respectivement ; 14, 15 mai et 21, 22 du même mois.

## TURQUIE : GHEZZAL PASSEUR ET BUTEUR FACE À ERZURUMSPOR

**L'AILIER** international algérien Rachid Ghezzal continue d'affoler les compteurs en Turquie, aujourd'hui il a donné sa 14e passe décisive de la saison en championnat avant de marquer un somptueux but en deuxième période face à Erzurumspor. Le joueur prêté par Leicester a donné sa passe décisive à la 26e minute, après un une-deux Ghezzal a trouvé dans la surface son coéquipier Ozyakup qui a réussi à marquer le deuxième but pour son club mais les stambouliotes se sont fait rejoindre au score avant la fin de la première période .Dans le deuxième acte de ce match, l'international algérien a réussi à donner les trois points pour son équipe à la 69e minute. Ghezzal a dribblé plusieurs joueurs avant de fusiller le gardien avec une frappe somptueuse en pleine lucarne.

## FRANCE : 8E PASSE DE FERHAT CONTRE BREST

**ZINEDINE FERHAT** continue de briller avec Nîmes sur les terrains de la Ligue 1 française, il a été l'auteur de sa huitième passe décisive de la saison aujourd'hui face à Brest. L'international algérien a été une nouvelle remuant sur son côté gauche en créant plusieurs possibilités de marquer pour ses coéquipiers, dont l'une a été concrétisée parfaitement par l'attaquant Koné.

## QATAR : GUEDIOURA BUTEUR FACE À UMM SALAL

**L'INTERNATIONAL** algérien, Adlène Guedioura, a contribué au succès de son équipe, ce samedi, lors de la dernière journée du championnat de QSL contre Umm salal (1-5). Le champion d'Afrique a inscrit son premier but de la saison d'une grosse frappe à l'entrée des 18 mètres à une minute de la fin du match.

## METZ : BOULAYA ATTEINT LA BARRE DES 100 MATCHES EN GRENAT

Le weekend dernier, l'international algérien, Farid Boulaya, a disputé son 100 matche avec le FC Metz sur la pelouse de l'AS Monaco (4-0).Le meneur de jeu de 28 ans a inscrit 13 buts et offert 15 passes décisives en 102 rencontres toutes compétitions confondues avec les Grenats. Auteur de sa meilleure saison sous le maillot messin, le joueur de 28 ans pourrait être en train de vivre ses derniers mois à Metz.

HORAIRES DES PRIÈRES

| | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
|---|---|---|---|---|---|
| ANNABA | 04:26 | 12:30 | 16:10 | 19:06 | 20:29 |
| CONSTANTINE | 04:32 | 12:35 | 16:15 | 19:10 | 20:32 |
| ALGER | 04:45 | 12:49 | 16:29 | 19:25 | 20:47 |
| OUARGLA | 04:47 | 12:40 | 16:16 | 19:11 | 20:27 |
| CHLEF | 04:53 | 12:56 | 16:36 | 19:31 | 20:53 |
| MOSTAGANEM | 04:59 | 13:01 | 16:40 | 19:36 | 20:57 |
| ORAN | 05:02 | 13:04 | 16:43 | 19:39 | 20:59 |

LE JEUNE
# INDÉPENDANT

N° 6966 – MARDI 13 AVRIL 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

| | Maximales | Minimales |
|---|---|---|
| Alger | 18° | 12° |
| Oran | 20° | 12° |
| Constantine | 17° | 6° |
| Ouargla | 27° | 16° |

UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI

# Lancement de la formation doctorale et de résidanat

*C»est dans le splendide espace de la maison de la culture Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou que les responsables de l'université de Tizi-Ouzou baptisée également au nom de l'auteur de «La colline oubliée», à leur tête le Pr Smaïl Daoudi (recteur), ont procédé hier au lancement officiel de la formation doctorale troisième cycle et de résidanat au titre de l'exercice 2020–2021.*




Il faut souligner d'emblée que cette cérémonie, empreinte d'une grande solennité, a été marquée par la présence de tous les lauréats issus de toutes les facultés de l'université Mouloud Mammeri ainsi que naturellement des trois vice-recteurs, des doyens et vice-doyens. Concernant cette formation proprement dite, elle concerne les 159 lauréats ayant décroché leurs concours sur les 6553 inscrits dans 08 domaines pédagogiques et 18 filières regroupant 53 spécialités.

Aussi, à cette occasion, le Professeur, Fatiha Amirouche, vice recteur chargé de la post-graduation et qui a été le maître de cérémonie, a déclaré que sur les 6553 inscrits dans les différentes spécialités, le taux de participation au concours varie selon les filières et se situe entre 26 et 50%. S'agissant du résidanat, la même responsable relèvera qu'il a été ouvert 115 postes dont 109 en médecine, 02 en pharmacie et 04 en chirurgie dentaire, et ce au profit des 320 médecins ayant obtenu leur concours de résidanat qui s'est déroulé à la faculté de médecine de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Au volet d'affectations, toutes les spécialités médicales en ont été pourvues. Cependant, c'est le service de réanimation qui a été le mieux classé dans ce sens en obtenant 18 points. Les services de cardiologie et de pédiatrie arrivent en deuxième position en étant renforcés de 7 postes chacun. Pour sa part, le Pr Smail Daoudi a indiqué que «cette cérémonie se veut une gratification non pas seulement pour les lauréats, mais aussi pour le savoir». Aussi, le premier responsable de l'université Mouloud Mammeri a exhorté ces lauréats à se montrer plus persévérants dans leur travaux de recherches à l'effet de « tirer toujours vers le haut l'université de Tizi- Ouzou et de continuer à faire de cette institution le terreau du savoir et surtout à œuvrer dans les missions premières de l'université qui sont l'académisme et la recherche ».

Il est à relever enfin que les participant àce rendez-vous scientifique et universitaire ont observé une minute de silence à la mémoire des personnels de l'UMMTO et de la santé disparus suite à leur contamination à la Covid 19. De son côté, le Pr Taleb, le doyen de faculté de médecine, a lancé un appel à l'assistance à faire preuve de vigilance et à la sensibilisation suite à la recrudescence de la pandémie enregistrée ces derniers temps à Tizi-Ouzou.

**De notre bureau,**
**Saïd Tissegouine**

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

# Saïd Bouteflika devant le juge

**SAÏD BOUTEFLIKA,** frère et ex-conseiller de président déchu Abdelaziz Bouteflika a comparu hier lundi devant le juge du tribunal de Sidi M'hamed à Alger pour répondre des accusations portées contre lui dans l'affaire du financement de la campagne du 5e mandat de la présidentielle d'avril 2019 avortée.

Lors des précédentes audiences il a été fait état des sommes avec lesquelles ont contribué les hommes d'affaires au financement de la campagne du 5ème mandat . Mazouz a débloqué un chèque de 39 milliards de centimes, Larbaoui a remis un chèque de 20 milliards, l'homme d'affaires Metidji a participé avec 10 milliards, Bellat avec un chèque de 5 milliards, Benhamadi avec 5 milliards et un citoyen avec 10 millions. Selon ses avocats, Saïd Bouteflika a été transféré de le prison d'El Harrach pour être présenté devant le juge instructeur de le troisième chambre de pôle financier et économique de tribunal de Sidi M'hamed pour être entendu dans cette affaire. Le frère cadet du président est impliqué dans plusieurs affaires de corruption en compagnie des hommes d'affaires les frères Kouninef, pourvoyeurs en fonds de ;a campagne électorale, de l'ancien président du FCE Ali Haddad, l'affaire de l'ancien ministre de le justice Tayeb Louh.

Dans l'affaire de Tayeb Louh, le frère de l'ancien président est accusé d'avoir influencé les décisions de le justice dans lesquelles sont impliquées Ali haddad, Mahieddine Tahkout, l'épouse et les fils de l'ancien ministre de l'Energie Chakib Khalil.

Il convient de rappeler que la justice militaire a acquitté en appel, samedi 2 janvier 2021, Said Bouteflika ainsi que deux anciens patrons du renseignement, qui avaient été condamnés à 15 ans de prison pour «complot» contre l'armée et l'État.

Outre Saïd Bouteflika, les généraux Mohamed Mediène, dit «Toufik, et Athmane Tartag, ainsi que la militante trotskiste Louisa Hanoune, condamnés dans cette affaire, ont été acquittés en appel par la cour militaire de Blida, près d'Alger.

**M. D.**

COVID-19 À MÉDÉA

# Dotation des EPH et EPSP en matériel de protection

**AU COURS** d'une cérémonie de distribution organisée dimanche au niveau du siège de la wilaya, dimanche, il a été procédé à la remise de moyens et matériel de protection contre la pandémie de coronavirus aux structures de santé publique, en présence des autorités locales et des responsables des établissements de santé concernés.

La dotation en moyens de prévention contre la pandémie comptant 142.000 masques de protection répartis entre les 6 EPH et les EPSP ainsi que la distribution de 16.000 tenues de protection et 22000 blouses aux seuls établissements hospitaliers. Cette dotation fait suite à une précédente distribution qui a eu lieu mardi dernier ayant porté sur la distribution de 8 ambulances médicalisées au profit de 3 EPH pour renforcer leur parc de transport des malades et les évacuations vers les établissements spécialisés et les CHU.

L'opération de distribution a touché les EPH de Ksar El Boukhari (3 ambulances), Aïn Boucif (3 ambulances) et Chellalet El Adhaoura (2 ambulances) pour prendre en charge les cas urgents dans les zones éloignées des structures hospitalières.

Par ailleurs, il est instauré une permanence de la polyclinique situé au pôle urbain du chef-lieu qui reste ouverte 24h sur 24h et 7 jours sur 7, comme souhaité par les habitants de ce quartier à grande densité de population et comptant un pôle universitaire et une résidence universitaire.

Devant assurer la permanence et des gardes médicales, la polyclinique a été renforcé par tous les moyens humains et matériels pour son fonctionnement, notamment en médecins et personnels de soins, d'un service de radiographie, d'un laboratoire d'analyses médicales, et des moyens d'accueil des malades.

**Nabil B.**



## SELON BELMAHDI

### Djamaâ El Djazaïr n'ouvrira pas ses portes pour les prières du vendredi et des Taraouih

**DJAMAÂ** El Djazaïr n'ouvrira pas ses portes ni pour la prière du vendredi ni pour celles d'el Icha et des Taraouih, durant le mois sacré du ramadhan, a affirmé ,hier à Alger, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi.

«Djamaâ El Djazaïr n'ouvrira pas ses portes ni pour la prière du vendredi ni pour celles d'el Icha et des taraouih, vu la spécificité de cette structure religieuse», a précisé M. Belmehdi qui était invité du «Forum de la radio» de la chaine I de la radio.

Cette année, la prière des Taraouih constituera «la première expérience durant l'ère de la Covid-19, à l'instar de l'expérience de la prière du vendredi», a-t-il ajouté, indiquant que les imams et les personnes en charge des mosquées sont tenus - dans le cadre des instructions qui leur ont été données à la veille du mois du Ramadhan- à poursuivre l'application du protocole sanitaire visant à accompagner les fidèles et à les orienter pour le respect de toutes les mesures préventives prises pour faire face à ce virus».

M. Belmehdi a salué «l'interaction positive» relevée chez les citoyens depuis la réouverture progressive des mosquées et des écoles coraniques à travers les wilayas du pays, indiquant que ces derniers sont conscients aujourd'hui que les appels au non respect du protocole, qu'il qualifie de «diaboliques», ne veulent pas du bien pour l'Algérie et les citoyens.

Ces appels se manifestant à travers « la perturbation du travail dans les mosquées», l'instar de ce qui se trame pour porter atteinte à l'Algérie, à son unité et à sa sécurité, ne se verront accordées aucune occasion pour concrétiser leurs objectifs, tant que tout le monde est conscient de ce qui est ourdi contre le pays», a soutenu M. Belmehdi.

Le ministre a réitéré que la fermeture des salles d'ablution au niveau des mosquées « n'était pas arbitraire, mais une décision prise sur recommandation des spécialistes, dont certains sont des membres du Comité scientifique de suivi d'évolution de la situation épidémiologique, d'autant plus que l'adoption de cette décision se veut aussi un respect pour les spécialistes.

La fermeture des salles d'ablution qui était parmi les premières décisions prises à l'apparition des premiers cas de Corona enregistrés à Blida, a été suivie de la décision de fermeture des mosquées», a-t-il rappelé.

**M. D.**